OISC

Des conseils fiables en matière d'immigration

Les conseillers en immigration* doivent être enregistrés auprès de l'OISC.

L'OISC (Office of the Immigration Services Commissioner, Bureau du commissaire aux services d'immigration) réglemente les services d'immigration, en s'assurant que vous obtenez des conseils professionnels fiables.

*Cela ne comprend pas le frais d'avocats réglementés, les conseillers et les cadres juridiques.

Pour trouver un conseiller agréé, il suffit de consulter le site oisc.gov.uk ou d'appeler le 0345 000 0046